

---

# Conditions générales de réservation

---

**1/TARIFICATION** - Nos tarifs de location sont applicables dès leur parution et peuvent être modifiés sans préavis. Le coût contractuel est ferme et fixé par le contrat de réservation.

**2/LOCATIONS ET PRESTATIONS** – Chaque réservation est nominative et non transmissible. Son montant est déterminé en fonction du type de locatif et du nombre de personnes l'occupant. Toute personne supplémentaire et ou visiteur doit faire l'objet d'un enregistrement préalable à la réception et devra s'acquitter de la redevance supplémentaire prévue. Un seul véhicule est accepté par emplacement. Les visiteurs ne sont pas autorisés à stationner à l'intérieur du camping. Un parking libre et gratuit est mis à disposition à l'entrée du camping.

La réception est ouverte de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00. En dehors de ces horaires, seuls les cas d'urgence seront reçus. Les locatifs sont prévus avec un équipement suffisant afin d'assurer le confort du client. Le matériel de chaque logement fait l'objet d'un inventaire. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler le jour même toute anomalie. Tout autres appareils tels que : barbecues, lave-linge, friteuse, four etc... ne sont pas autorisés. Les feux sont interdits dans l'enceinte du camping et feront l'objet d'un renvoi immédiat sans indemnités, ni remboursement. Seuls les barbecues à gaz et électriques sont autorisés.

Aucune location n'est équipée en draps ou taies d'oreillers. Le nettoyage est à la charge du locataire en fin de séjour. En cas de ménage incomplet, le chèque de caution ménage sera encaissé. Le ménage peut nous être confié moyennant une forfait de 55€.

**3/RÉSERVATION ET PAIEMENT** – Concernant le locatif, la réservation est effective après réception du contrat de réservation signé, lu et approuvé, accompagné de l'acompte de 30% minimum du montant total du séjour + 20€ de frais de dossier. Le solde restant, soit 70%, sera payable 30 jours avant la date d'arrivée. La confirmation de votre réservation sera adressée par mail. En l'absence de ce règlement dans le délai imparti, la réservation sera annulée, l'acompte sera conservé. Le logement sera remis en location. Concernant les emplacements, le solde du séjour est payable le jour de l'arrivée au camping. En haute saison la durée minimum du séjour est de 7 jours.

**4/TAXE DE SÉJOUR** - Le montant de la taxe de séjour est fixé chaque année par les collectivités locales et régionales en début de saison, et s'applique pour toute personne âgée de plus de 18 ans. Le montant est indiqué dans les tableaux de tarifs de notre site internet.

**5/CAUTION** – A votre arrivée, la clé de votre logement vous sera remise contre, un chèque de caution de 200 € (non encaissés) constituant la garantie du mobilier et du locatif, qui vous sera restitué en fin de séjour; et d'un chèque de caution ménage de 80 € pour la propreté des lieux en fin de séjour, qui vous sera restitué après vérification sous un délai de 48h maximum. La propreté du logement doit être à l'identique de votre arrivée. En cas de ménage incomplet, la caution sera encaissée. Le ménage peut nous être confié moyennant un forfait de 55€.

**6/ARRIVÉES et DÉPARTS** - Les locations sont disponibles à partir de 15h00 et doivent être libérées avant 10h00. Les emplacements sont disponibles à partir de 12h00 et doivent être libérés avant 12h00. L'état des lieux est effectué après libération définitive du logement. En haute saison, il est conseillé de prendre rendez-vous. S'il ne pouvait l'être pour une raison quelconque, la caution sera expédiée par la poste sous quinze jours après la constatation par nos soins du bon état des lieux et du matériel.

**7/ANNULATION OU DÉPARTS PRÉMATURÉS** – Le départ prématuré ou non-présence le jour prévu, ne pourra donner lieu à aucun remboursement et la location pourra être remis à disposition dès le lendemain. La caution logement et ménage sera conservée par le camping. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

**8/RÉTRACTATION – ANNULATION** - Le droit de rétractation ne s'applique pas pour les hébergements d'hôtellerie de plein air (article L.121-21-8 du code de consommation). L'annulation du séjour doit être confirmée par mail. Pour toute annulation il sera retenu : les frais de dossier, les primes d'assurance éventuellement souscrites et, à titre d'indemnité de rupture du contrat :

une somme égale à 30% du montant total du séjour si l'annulation a lieu à + de 30 jours du jour d'arrivée.

une somme égale à la totalité du séjour si l'annulation a lieu à - de 30 jours du jour d'arrivée.

une somme égale au coût total du séjour si la location n'est pas pourvue.

En cas d'annulation, avertir immédiatement le camping de votre désistement par téléphone et confirmer par mail. Si le sinistre est prévu dans les conditions générales de l'assurance souscrite, aviser l'assureur dans les 48h et fournir tous les renseignements nécessaires et documents justificatifs.

**9/ASSURANCE** - Votre assurance responsabilité civile couvre vos risques pour la location villégiature. Il vous suffit de vous munir d'une attestation qui vous sera gratuitement par votre assureur.

Le camping Oasis des Garrigues vous propose une Assurance Annulation et Interruption de séjour, facultative, que vous pourrez souscrire auprès de notre partenaire Campeze Couvert dès la réservation de votre séjour, disponibles sur le site [www.campeze-couvert.com](http://www.campeze-couvert.com) ou auprès du camping.

**10/CONDITION D'ADMISSION** - Le règlement intérieur du camping est affiché et établi en fonction de l'arrêté ministériel du 17/02/2014. Il impose au camping de veiller à la sécurité et la tranquillité des clients. Ces derniers ont également le devoir de s'y soumettre dans son intégralité. Il en est de même pour le règlement de la piscine. Le port du SLIP DE BAIN ou BOXER est obligatoire. Le SHORTS ou BERMUDAS ou tout autre vêtement sont strictement interdits sous peine d'exclusion. Chaque personne devant séjourner au camping doit être à même de justifier de son identité et remplir les formalités de police nécessaires. Les mineurs non accompagnés par des responsables (cas des groupes) ou non enregistré à la l'accueil feront l'objet d'un renvoi immédiat.

## **11/ANIMAUX DE COMPAGNIE**

Les chiens de catégorie 1 et 2 ne sont pas admis. Les animaux sont tenus en laisse et sont enregistrés à la réception dès leurs arrivés avec leur carnet de vaccination à jour. Aucune divagation ne sera tolérée. Le propriétaire est tenu de ramasser les déjections de son animal.

## **12/CLAUSE RÉSOLUTOIRE**

En cas de non-respect des règlements ou en cas de trouble persistant et après 2 mises en demeure orales restées vaines, la gérance est autorisée à résilier le contrat et à expulser les personnes concernées, sans que le moindre remboursement ne puisse être demandé.